



En exclusivité sur Loisurexpo l'ANCV innove et présente le Chèque-Vacances de Noël, en réponse aux demandes de comités d'entreprises

**Salon Loisurexpo du 14 au 16 septembre 2010
Stand D 20 – Hall Pierre et Marie Curie**

A l'occasion de Loisurexpo, le salon national du tourisme, des voyages et des loisirs de groupes, qui se déroule au CNIT Paris La Défense du 14 au 16 septembre 2010, David Chamard, Directeur commercial de l'ANCV – Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, présentera le mercredi 15 sept. au matin, le Chèque-Vacances de Noël.

Plébiscité par près de **20 000 comités d'entreprises**, le Chèque-Vacances est l'outil idéal pour accompagner la politique sociale des responsables des CE. Produit social par excellence, il favorise l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous. Traditionnellement utilisé pendant les vacances d'été, le Chèque-Vacances est tout autant destiné à profiter des vacances d'hiver : séjours au ski, week-end en famille, journées dans un parc d'attraction, colonie ou centre aéré du petit dernier...

98 % des bénéficiaires se déclarent (3,3 millions de porteurs) satisfaits ou très satisfaits du Chèque-vacances et 92 % des non-bénéficiaires se disent intéressés ou très intéressés*.

170 000 raisons pour s'évader

Le Chèque-Vacances se présente sous forme de coupures de 10 et 20 €, valables deux ans au-delà de l'année d'émission. La mise en place du Chèque-vacances est conditionnée par des critères sociaux, ce qui permet l'exonération de charges sociales, sans plafonnement de montant.

Il est accepté par près de 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs : hébergement, voyages, transport, restauration, loisirs sportifs et culturels.

Toutes les adresses sont répertoriées sur le site **ancv.com** mais également sur le nouveau mobisite **www.chequevacances.mobi**, qui permet aux détenteurs de téléphone mobile connectés à Internet de trouver, grâce à un système de géo localisation, les hôtels, restaurants, parcs, musées, etc. Le mobisite recense également des promotions en cours proposées par les professionnels conventionnés par l'ANCV, ainsi que les sites labellisés Tourisme & Handicap.

Le Chèque-Vacances : une aide pour les salariés permettant la mise en place de programmes d'action sociale de l'ANCV

Grâce aux excédents de gestion générés par la commercialisation du Chèque-Vacances, l'ANCV finance quatre programmes d'action sociale complémentaires : les aides aux départs en vacances et les aides aux équipements touristiques à vocation sociale.

Par ses deux activités, l'ANCV s'inscrit pleinement dans deux enjeux nationaux : l'aide au pouvoir d'achat pour le budget vacances et la lutte contre l'exclusion de ceux qui ne partent pas en vacances.

Ainsi, en 2009, l'ANCV a contribué au départ en vacances de près de 130 000 personnes.

Fondée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public sous tutelle du Secrétariat d'Etat au Tourisme, dont la mission est d'assurer l'accès aux vacances pour tous. Son activité première – l'émission et la commercialisation de Chèque-Vacances (3,3 millions de bénéficiaires – 20.000 clients soit 60% des comités d'entreprise et assimilés – 170.000 points d'accueil Chèque-Vacances parmi les professionnels du tourisme), dégage des excédents de gestion permettant de financer des programmes d'action sociale qui favorisent l'accès aux vacances et aux loisirs pour des populations en difficulté (familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées). L'ANCV ne reçoit aucune dotation de l'Etat.

Contacts ANCV

Joëlle Muzeau - T : 01 34 29 53 53 - jmuzeau@ancv.fr

Stéphane Barthélémi – Annie Blin / AB3C - T : 01 53 30 74 00 - stephane@ab3c.com